

Pélage ayant demandé à justifier sa doctrine devant un concile, quatorze évêques se réunirent à Diospolis en Palestine : après avoir pris connaissance de tous les articles contestés, les Pères rendirent le décret suivant : « Nous sommes » satisfaits des déclarations du moine Pélage, ici présent, qui » convient de la sainte doctrine et condamne ce qui est contraire à la foi de l'Église; nous déclarons qu'il est dans la » communion ecclésiastique et catholique. »

Théodore de Mopsueste, célèbre par son profond savoir et sa haute sagesse, était en Orient l'un des plus puissants protecteurs de Pélage : Jean, évêque de Jérusalem, favorisait également la nouvelle doctrine. Alors pour rendre les pélagiens odieux, saint Jérôme les chargea d'une accusation atroce; il écrivit au pape que leur troupe furieuse l'avait attaqué dans un monastère qu'ils avaient livré aux flammes après l'avoir pillé; que lui-même avait été contraint de se sauver dans une tour fortifiée, où plusieurs vierges avaient été violées.

Le pontife adressa une longue épître à Jean de Jérusalem, pour lui désigner l'auteur de ces violences et l'engager à les empêcher par son autorité. Il écrivit aussi à saint Jérôme une lettre de consolation, l'engageant à porter cette accusation devant son siège, afin qu'il pût lui donner des juges : cette lettre est une preuve convaincante de l'ambition des papes, qui ne laissent échapper aucune occasion d'usurper de nouveaux droits dans l'Église.

Selon la coutume, les évêques de la province d'Afrique se rassemblèrent à Carthage pour le concile annuel : les Pères, cédant aux sollicitations de l'évêque d'Hippone, décidèrent

que Pélage et Célestius seraient anathématisés, afin que la crainte de l'excommunication fit revenir ceux qu'ils avaient trompés, si elle n'était pas capable de les ramener eux-mêmes. Le concile voulut ensuite faire connaître au pape le jugement qu'il avait rendu, pour lui donner plus de solennité par l'autorité du siège de Rome, et on envoya au saint-père les lettres synodales, ainsi que les écrits des prélats Héros et Lazare.

Le synode, dirigé par saint Augustin, réfutait sommairement les principales erreurs attribuées à Pélage, et terminait sa bulle d'excommunication en ces termes : « Nous ordonnons que Pélage et Célestius désavouent cette doctrine et les » écrits produits pour leur défense, quoique nous n'ayons pu » les convaincre de mensonge : car nous anathématisons en » général ceux qui enseignent que la nature humaine peut » suffire pour éviter le péché, et ceux qui se montrent les ennemis de la grâce. » Cet anathème ne pouvait atteindre Pélage, qui supposait au contraire la nécessité de la grâce pour vivre sans péché.

Mais saint Augustin, entraîné par l'ardeur de la dispute, s'était jeté dans un système erroné, et avait découvert la faiblesse de la science théologique.

Le pape répondit aux lettres synodales du concile : il donna de grands éloges aux évêques pour la vigueur avec laquelle ils avaient condamné l'erreur, et pour le respect qu'ils témoignaient au saint-siège, en le consultant sur ce qu'ils avaient décidé. Il ajoutait, avec un orgueil intolérable, qu'ils s'étaient conformés aux lois de l'Église, qui ordonnaient de soumettre au successeur de saint Pierre toutes les causes

ecclésiastiques avant de les juger définitivement dans les provinces.

« Les Africains repoussèrent cette prétention de l'évêque de Rome : ils déclarèrent qu'ils ne lui écrivaient pas pour lui donner le droit d'infirmer ce qu'ils avaient décidé, mais seulement pour le prier d'approuver ce qu'ils avaient fait, comme une chose qu'il ne pouvait refuser sans se rendre suspect d'hérésie. »

En effet, on avait accusé Innocent de favoriser Célestius; et pour écarter les soupçons, il répondit dans une seconde lettre, qu'il détestait les erreurs de cet hérétique : il déclarait approuver les évêques d'Afrique qui les avaient condamnées, et joindre son suffrage au leur. Ensuite le saint-père fit paraître plusieurs décrétales sur la nécessité de la grâce de Jésus-Christ, qui n'était niée de personne, puisqu'on déduisait l'opinion contraire des écrits de Pélage et de Célestius, par des conséquences que désavouaient les deux moines. Il lança des anathèmes sur les hérétiques qui prétendaient n'avoir pas besoin de la grâce de Dieu pour faire le bien, les déclarant indignes de la communion des fidèles, et séparés de l'Église comme des membres pourris. Il ajoute cependant que s'ils veulent reconnaître leurs erreurs et admettre la grâce de Jésus-Christ, en se convertissant sincèrement, il est du devoir des évêques de les secourir, et de ne pas refuser la communion de l'Église à ceux qui sont tombés dans le péché.

Nous avons conservé un grand nombre de décrétales du pontife à divers évêques d'Italie, mais on en ignore les dates : l'une d'elles, adressée à Félix, évêque de Nocéra, est relative

aux ordinations; le saint-père déclare que la mutilation d'un doigt ou d'une autre partie du corps ne rend irrégulier que si elle est volontaire. La deuxième est adressée à Florentius, évêque de Tibur, accusé d'avoir empiété sur le territoire de son voisin : le pape l'invitait à se rendre à Rome après les fêtes de Pâques pour faire juger ses prétentions. Dans une autre décrétale, Innocent décidait qu'un second mariage contracté pendant la captivité de la première femme, devait être déclaré nul quand elle revenait auprès de son mari.

Quant à la lettre apocryphe adressée à l'empereur Arcadius, il est évident qu'elle a été fabriquée par les moines pour appuyer la fable de l'excommunication de l'empereur et de l'impératrice : l'auteur de cette lettre suppose que l'impératrice Eudoxie vivait encore après la mort de saint Chrysostome; mais il est démontré qu'elle était morte peu de temps après l'exil de ce saint évêque. D'ailleurs les papes, à cette époque, n'auraient point osé excommunier les princes, par la seule crainte du châtement qui aurait suivi cette témérité.

Saint Innocent avait gouverné l'Église de Rome et donné des lois à toutes les autres Eglises pendant près de quinze ans, lorsqu'il mourut, le 12 mars 417.

Ce pape, habile dans les lois ecclésiastiques, savait invoquer les traditions en usage pour faire de nouveaux règlements : il se montra constamment jaloux de la grandeur de l'Église de Rome et très-attaché aux prérogatives de son siège. Ses ouvrages étaient écrits avec élégance, quoiqu'il se servît d'expressions un peu barbares; il savait donner un tour adroit à ses pensées et à ses raisonnements, qui manquaient

souvent de justesse; aussi n'écrivait-il qu'à des gens ignorants qui admettaient ses faux principes.

Il dédia en l'honneur de saint Gervais et de saint Protais une église bâtie en vertu du testament d'une femme illustre appelée Vestine, qui avait été séduite par les prêtres. Cette basilique renfermait un grand nombre de vases d'argent et d'or; le baptistère était orné d'un cerf d'argent qui versait l'eau, et sur le maître autel était placé un vase d'or massif rehaussé de pierres précieuses pour le saint chrême, et un autre en agate pour l'huile des exorcismes. Le poids des vases d'argent s'élevait à quatre cent quarante-huit livres romaines, qui font environ une valeur de cinq cent quatre-vingt-dix marcs; il y avait en outre dans ce temple trente-six grands chandeliers de cuivre, du poids de neuf cent soixante livres, et un grand nombre de chandeliers d'argent. Les revenus assignés aux desservants de cette église en maisons et en terres montaient à des sommes considérables.

Sous le pontificat d'Innocent, on célébrait encore en Occident les fêtes de Pâques à des époques irrégulières, ce qui donna lieu à un miracle des plus singuliers: « Il existait en » Sicile, dit la légende, un pauvre village nommé Meltines, » dont les fonts baptismaux se remplissaient d'eux-mêmes » chaque année, la nuit de Pâques, et se vidaient le lendemain » lorsqu'on avait baptisé les néophytes, sans qu'on pût voir » de quelle manière l'eau venait ou s'en allait, puisqu'il n'y avait » ni orifice ni canaux dans les fonts. Mais cette année 417, » on attendit vainement l'eau miraculeuse; elle ne parut point » au jour indiqué pour les fêtes de Pâques, ce qui fit voir » que les Occidentaux s'étaient trompés dans leurs calculs! »

ZOZIME,

HONORIUS,
empereur.

43^e PAPE.

THÉODOSE
LE JEUNE.

Election de Zozime. — Tendances des évêques de Rome à l'envahissement de l'autorité sur les autres Églises. — Zozime condamne les accusateurs de Célestius. — Il reçoit Pélage à sa communion. — Inconstance du pape. — Il condamne ceux qu'il avait absous, et absout ceux qu'il avait condamnés. — Il persécute les pélagiens. — Il veut les exterminer. — Zozime est convaincu d'une imposture criminelle. — Sa mort. — Les prêtres en font un saint.

Zozime, successeur de saint Innocent, était Grec de nation et fils d'un prêtre nommé Abraham. Quoique fort âgé, il sut profiter habilement des occasions d'augmenter son autorité et d'étendre les droits de son Église dans ses discussions avec les évêques des Gaules.

Célestius, après sa condamnation par le concile de Carthage, en avait appelé au pape Innocent: les Africains ne s'étaient pas inquiétés de cette démarche irrégulière; et Célestius lui-même, n'attachant pas à son appel une grande importance, passa en Palestine. Mais Pélage, plus rusé, ne désespéra pas de mettre Rome dans ses intérêts, en flattant l'ambition du pontife.

Innocent était mort, et Zozime lui avait succédé: instruit par Pélage de la nouvelle de ce changement, Célestius, chassé